



BUREAU EXECUTIF

Réunion du 20 avril 2017

PROCES VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Sylvain **DUPLOYER**, Eric **JACOTE**, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Ludovic **SYLVESTRE**.

Invité : Armand MEGRET, Médecin fédéral national.

Invité excusé : Marc MADIOT, Président de la LNC.

Assistent également à la réunion :

Arnaud **COURTIER**, Directeur général ;
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président et du Directeur général ;
Anne **LEPAGE**, Responsable de la Direction des activités sportives ;
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;
Claire **GUILLEMAIN**, Responsable des ressources humaines.

Personnel fédéral excusé :

Vincent **JACQUET**, Directeur technique national.

La séance est ouverte à 13 h 30'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux membres.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 MARS 2017

Ludovic SYLVESTRE et Eric JACOTE interviennent pour demander que les propos qu'ils ont tenus lors du point VIII, page 10 (Informations relatives au Médecin fédéral national et au Directeur technique national) figurent dans la rédaction. Il convient donc d'ajouter les lignes suivantes à la rédaction initiale.

Ludovic SYLVESTRE demande la parole pour lire la déclaration suivante : « *Je regrette cette situation. En qualité de membre du Bureau exécutif de l'équipe sortante, je tiens à saluer le travail et l'action de Vincent JACQUET, qui est à la tête de la Direction technique nationale depuis trois ans et sept mois. Il a œuvré avec professionnalisme et rigueur malgré de nombreuses difficultés : financières, comportement des athlètes, problèmes au sein de la Direction technique nationale. Vincent JACQUET possède des qualités humaines connues et*

reconnues. *En mon nom personnel, je veux lui souhaiter bon vent pour la suite de sa carrière professionnelle.* »

Eric JACOTE se déclare très surpris de la décision prise par le Président de la FFC. Il précise : « *Elle lui appartient mais je n'y adhère pas du tout. Je suis très déçu.* »

Après la prise en compte de ces deux interventions, le procès-verbal est adopté.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Décès

Michel CALLOT fait part de deux décès récents : Raymond REISSER, ancien coureur cycliste professionnel et ancien organisateur du « Circuit des mines » et du « Tour de Lorraine », Pierre VERDIER, ancien Président du comité d'organisation du Tour du Limousin. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances aux familles et amis des défunts.

2. Statistiques des licences

Michel CALLOT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 13 avril 2017 et 2016. Il souligne une diminution de 1.256 licences (-1,13%) pour un total de 110.276. Il déclare que ces chiffres confirment une tendance baissière. Il mentionne des décrochements marqués pour certains comités régionaux et considère que ce signal est à prendre en considération. Il évoque ensuite la nécessité pour certains Présidents de comités régionaux de prendre le temps d'analyser de manière structurée, en compagnie des Présidents de comités départementaux concernés, les raisons profondes de cette tendance, si elle se confirme

Gilles DA COSTA intervient au sujet des conséquences de cette situation : « *Une baisse globale de 1,5 ou 2% du nombre de licences induira forcément une baisse des ressources de base de la FFC.* » Il fait ensuite état de la nécessité d'une adaptation budgétaire induite par cette situation.

3. Rencontre entre le Président de FFC et la société « Univers Paie »

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le 28 mars 2017 au siège fédéral avec les responsables de la société « Univers Paie », prestataire de la FFC en matière de traitement des salaires. Il précise qu'Arnaud COURTIER, Claire GUILLEMAIN et lui-même ont assisté à celle-ci. Il explique que l'objectif est de parvenir à un allègement des procédures actuellement à la charge de la FFC. Dans ce but, un test sera effectué sur le traitement des salaires du mois d'avril 2017. Il insiste sur l'importance de parvenir à un fonctionnement harmonieux et satisfaisant et met en avant deux impacts : la crainte éventuelle des salariés par rapport à la justesse des bulletins édités, des tâches chronophages en interne non compatible avec le fait d'avoir un prestataire externe. Il affirme que les résultats de ce test seront finement analysés de manière à en présenter une synthèse lors de la séance du Bureau exécutif programmée le 12 mai 2017

4. Rencontre entre le Président de FFC et les grands témoins des succès du sprint français

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le 30 mars 2017 au siège fédéral avec les grands témoins des succès du sprint français. Il déclare que cette initiative a été bien perçue et remercie celles et ceux qui ont accepté d'y participer. Il fait état de débats riches et d'échanges constructifs. Il en rappelle les objectifs : aller puiser dans les expériences des uns et des autres pour mieux comprendre le présent, imaginer comment construire l'avenir autour du sprint français. Il évoque également la conférence de presse organisée à l'issue de cette réunion.

Eric JACOTE affirme : « *Il y avait une problématique au niveau de certains athlètes. La preuve est faite aujourd'hui que le travail de Vincent JACQUET a payé. Je suis satisfait de la façon dont j'ai défendu la FFC lors de la réunion tenue au ministère des sports en janvier*

2017. Les très bons résultats obtenus lors des récents championnats du monde sur piste confirment qu'il était judicieux de faire confiance à une nouvelle génération d'athlètes.»

Le Président confirme que les dirigeants de la FFC peuvent se réjouir des excellents résultats obtenus lors des récents championnats du monde et de la dynamique positive engendrée. Mais il affirme également : « Restons très prudents. Prenons garde à ne pas retomber dans une certaine euphorie. Il serait imprudent de considérer que nous avons terminé de franchir le gué. Il faut se concentrer notamment sur la problématique du sprint : les capacités de transmissions entre anciens et jeunes. Les résultats obtenus lors des récents championnats du monde sur piste concourent à ce que cela puisse être réalisé dans la sérénité. »

Yannick POUHEY attire l'attention sur la nécessité d'éviter de considérer que la France serait tout d'un coup redevenue la meilleure nation au monde, en matière de cyclisme sur piste et invite à continuer le travail de fond.

5. Rencontre entre le président de la FFC et le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargé des Sports

Michel CALLOT fait état de la réunion avec M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargé des Sports, le mardi 4 avril 2017. Il évoque les deux sujets abordés : la rapidité de la procédure à mettre en place pour la nomination du futur Directeur technique national, la situation financière de la FFC.

6. Rencontre entre le Président de la FFC et la Directrice des Sports

Michel CALLOT annonce qu'il a rencontré Mme. Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports du même ministère, le jeudi 6 avril 2017. Il déclare que les deux mêmes sujets abordés avec le Secrétaire d'Etat ont été évoqués et qu'il a pu obtenir des informations plus précises sur ces deux sujets. Il en ressort que l'appel à candidatures pour le poste de Directeur technique national a été ouvert le 7 avril pour une période allant jusqu'au 11 mai 2017. Le calendrier évoqué permet de penser que la FFC serait doté d'un nouveau Directeur technique national pour le 15 juin 2017.

Concernant le volet financier, le Président fait part de la possibilité de répondre à un appel à projet portant sur le « numérique ». Il évoque ensuite la possibilité d'obtenir un financement compris entre 70 et 80 K€.

7. Application « My coach vélo »

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le mercredi 28 mars 2017 au siège fédéral et qui avait pour objectif principal de définir la stratégie globale à mettre en œuvre pour optimiser ce projet, dont la réalisation a été confiée à la société « Global Sport », représentée à cette rencontre par M. Cédric MESSINA, son Directeur général. Il précise que Jean-Michel RICHEFORT, Ludovic SYLVESTRE, Vincent JACQUET, Arnaud COURTIER, Christophe LAVERGNE, Joaquim LOMBARD et Sylvie PASQUALIN ont également participé à cette réunion. Le Président fait part de sa volonté de voir ce dossier évoluer assez rapidement.

8. Championnats de France d'outre-mer 2017

Le Président invite Ludovic SYLVESTRE à rendre compte de l'état d'avancement de ce dossier. Celui-ci explique que l'organisation de ces championnats ultramarins a été confiée au comité territorial de Saint-Martin. Il précise qu'avec l'aide d'Anne LEPAGE et des services de la Direction des activités sportives, un appui administratif sera apporté prochainement à M. Rémi DANIEL, Président de ce comité, pour la réalisation du guide technique de cette manifestation.

9. Relations entre la FFC et « ASO »

Michel CALLOT fait état de son déplacement le mardi 5 avril 2017 au siège de la société « ASO », en compagnie de Christophe LAVERGNE. Il explique que cette réunion a permis de bien expliquer les raisons de l'augmentation de la part d'assurance à assumer par

« ASO » dans le cadre du contrat global souscrit par la FFC. Après quoi, le Directeur juridique explique que la volonté des parties est de parvenir à mettre en place, au sujet du dossier « assurances », un processus écrit entre « ASO » et la LNC.

Le Trésorier Général demande l'autorisation de négocier le versement d'un acompte par la LNC sur les 600 K€ dus par elle-même au titre de l'année 2017 puisqu'aucun échéancier de paiement n'a été établi jusqu'à présent. Au regard de la trésorerie de la FFC, il insiste sur la nécessité d'agir rapidement. Après les interventions du Directeur général et du Directeur juridique, le Président propose que Ludovic SYLVESTRE évoque ce sujet lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif de la LNC, programmée le mardi 25 avril 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Evolution de « Cicleweb »

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le mercredi 5 avril 2017 au siège fédéral en présence de Anne BERREBI (société « Ingeco »), Henri LAFARGUE, Pierre DE LA VILLEMARQUE et lui-même. Il explique que l'objectif de celle-ci visait à établir un bilan des problématiques rencontrées, à envisager la manière de mettre en place une période transitoire, d'imaginer les procédures à consolider ensuite. Il insiste notamment sur la somme de travail à fournir sur ce dossier. Il en résulte la nécessité prioritaire de dégager une enveloppe budgétaire supplémentaire d'un montant de 19 K€ pour sécuriser les procédures informatiques à court terme.

Après les interventions de Cathy MONCASSIN et Marie-Françoise POTEREAU, le Trésorier Général interroge ses collègues sur la manière d'intégrer cette dépense supplémentaire non prévue au budget prévisionnel et sur l'éventuelle possibilité de réduire certaines charges connexes en matière de prestations externes.

11. Recrutement du sélectionneur de l'équipe de France sur route des professionnels

Le Président rappelle qu'il a reçu onze dossiers de candidatures de bonne qualité. Une présélection de quatre candidats a été opérée. Une première session d'entretiens a eu lieu le 12 avril 2017, en présence des deux Présidents (FFC et LNC) et du Directeur technique national. Une deuxième session sera organisée le 27 avril 2017, dans le but de procéder à un choix définitif.

12. Situation du comité régional de Corse

Le Président fait état de la conférence téléphonique organisée le jeudi 23 mars 2017 entre Stéphane RUSPINI, Michel BERGEAT, des représentants du cyclisme corse et lui-même. Il déclare que les Présidents des clubs insulaires souhaitent reconstituer un comité régional pour le début de l'année 2018. Dans cet objectif, l'aide de la FFC est sollicitée pour les aider à préparer un dossier suffisamment solide, destiné à être présenté aux élus de la Collectivité territoriale de Corse en fin d'année 2017.

Après quoi, Sylvain DUPLOYER évoque un problème relatif à la modification d'une piste de BMX, dont la procédure de classement nécessitera le déplacement d'une personne habilitée pour réaliser une visite technique.

13. Elections pour la Présidence du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Michel CALLOT déclare qu'il a rencontré les trois candidats à la présidence du CNOSF, dont les élections sont programmées le jeudi 11 mai 2017. Il fait part de la teneur de ses entretiens avec David DOUILLET, Isabelle LAMOUR et Denis MASSEGLIA.

14. Rencontre entre le Président de l'Union Cycliste Internationale et le Président de la FFC

Le Président annonce qu'il se rendra le mardi 2 mai 2017 à Aigle (Suisse) au siège de l'Union Cycliste Internationale pour y rencontrer Bryan COOKSON et répondre à l'invitation de celui-ci. Il donne un aperçu des sujets qu'il souhaite évoquer : l'usage des corticoïdes, la place des organisations françaises dans le calendrier international.

15. Avenir des locaux dont la FFC est propriétaire à Rosny-sous-Bois

Michel CALLOT demande à Arnaud COURTIER d'apporter des informations sur ce dossier et notamment sur une visite effectuée par un acheteur potentiel le mardi 18 avril 2017. Le Président rappelle que ces locaux ont été acquis en deux fois pour une valeur globale de 2.500 K€ et que leur valeur nette comptable se situe à hauteur de 1.300 K€. Il informe ensuite les membres que Gilles DA COSTA et Arnaud COURTIER piloteront ce dossier. Après quoi, Sylvain DUPLOYER souhaite connaître ce que coutent ces locaux chaque année. A la demande du Président, les éléments de réponse sont fournis par Arnaud COURTIER et Christophe LAVERGNE. Ce dernier affirme que des éléments plus précis pourront être obtenus après la tenue de l'assemblée générale des copropriétaires programmée en juin 2017. Le Directeur général communique le montant de la taxe foncière au titre de l'année 2016 (23.692 €) et celui des charges annuelles de copropriété comprises entre 21 et 27 K€ selon les années.

16. « Paris Bike Festival 2017 »

A la demande de Michel CALLOT, Arnaud COURTIER communique des informations sur ce nouvel événement « grand public » organisé du 12 au 14 mai 2017 sur l'hippodrome de Longchamp. La FFC profitera de cette opportunité pour effectuer la promotion des disciplines olympiques du cyclisme.

17. Organisation d'une journée olympique

A la demande du Président, le Directeur général évoque l'organisation d'une journée olympique programmée le 24 juin 2017. Arnaud COURTIER annonce avoir rencontré les responsables des deux agences mandatées par le comité « Paris 2024 ». Il informe les membres des projets envisagés pour l'animation des disciplines olympiques du cyclisme lors de cette journée de promotion programmée dans le cadre de la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

18. Participation éventuelle de la FFC au salon des maires et des collectivités locales

Michel CALLOT invite Ludovic SYLVESTRE à présenter ce dossier. Ce dernier rappelle que la FFC était présente lors des dernières éditions de cette manifestation programmée cette année, du 21 au 23 novembre à la porte de Versailles à Paris. Il annonce que le coût de la participation éventuelle de la FFC à cet événement a été évalué à 17 K€. Il propose donc de ne pas participer à l'édition 2017 et de préparer une participation à l'édition 2018 en invitant préalablement les élus dont les collectivités sont candidates à une organisation fédérale. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Championnats de France sur piste 2017 à Hyères

Le Président invite Yannick POUHEY à rendre compte de son déplacement récent effectué à Hyères, pour y rencontrer les dirigeants du VS Hyérois et le Directeur de « Toulon Provence Méditerranée ». Le Secrétaire Général fait part de son souhait de signer prochainement le protocole d'accord d'organisation en réduisant le montant global des pertes précédemment annoncé. Celui-ci passerait ainsi de 65 à 20 K€.

20. Mouvements de personnels

Michel CALLOT donne la parole à Claire GUILLEMAIN. La responsable des ressources humaines annonce les sorties récentes (31 mars 2017) de Thierry BONVARLET, Directeur comptable et financier, et de Christiane FLORENTIN, comptable. Elle précise que la procédure de recrutement pour le remplacement de Thierry BONVARLET est close et fait part de l'arrivée d'une personne à la Direction administrative et financière. Selon sa disponibilité, sa prise de fonctions interviendra au début du mois de juin ou au plus tard, au début du mois de juillet 2017. Elle déclare ensuite que Madame Christiane FLORENTIN ne sera pas remplacée. Enfin, elle annonce l'arrivée de Madame Marjorie GUILLAUME, chargée des relations internationales, le 1^{er} avril 2017.

21. Organisation des élections des représentants du personnel

Claire GUILLEMAIN rend compte de la réunion de négociation du protocole d'accord préélectoral des instances représentatives du personnel, tenue le mercredi 12 avril 2017, en présence des organisations syndicales suivantes : UNSA, SNAPAC-CFDT, CFTC. Une deuxième réunion sera consacrée à la négociation du contenu du protocole. La Responsable des ressources humaines explique qu'elle devra préparer tous les documents nécessaires à la tenue de cette prochaine réunion et qui constitueront le socle de ce protocole. Après quoi, Arnaud COURTIER apporte des informations complémentaires et déclare que la prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le mercredi 3 mai à 10 heures avec les représentant(e)s antérieurement élu(e)s et non celles et ceux issu(e)s des élections annulées.

22. Réalisation du DUER (Document unique d'évaluation des risques)

Claire GUILLEMAIN rappelle que Valérie VILLEY et Elgan DELTERAL se sont portés volontaires pour réaliser ce projet. Elle rappelle qu'ils ont suivi une formation pour effectuer cette tâche et précise qu'ils ont préparé des documents qui doivent être validés par le Président et le Directeur général. Après quoi, ces documents listant les risques auxquels peuvent soumis les salariés du siège fédéral serviront de base à des temps d'échanges pour évaluer plus précisément les risques auxquels chacun pourrait être exposé et proposer des solutions pour y remédier. Elle explique que cette méthodologie participative semble unanimement appréciée par le personnel.

23. Félicitations aux athlètes

Michel CALLOT souligne une nouvelle fois les excellents résultats obtenus lors des récents championnats du monde sur piste disputés à Hong Kong (Chine). Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations aux athlètes médaillés lors de ces compétitions, à savoir : Benjamin THOMAS, champion du monde de l'omnium ; Benjamin THOMAS et Morgan KNEISKY, champions du monde du madison ; François PERVIS, champion du monde du kilomètre ; Quentin LAFARGUE, médaille d'argent du kilomètre ; Benjamin EDELIN, Sébastien VIGIER, François PERVIS et Quentin LAFARGUE, troisièmes de la vitesse par équipes.

IV. INTERVENTION DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL

Armand MEGRET remercie les membres du Bureau exécutif pour la prolongation de sa mission. Il explique qu'il souhaite transmettre tout ce qu'il a mis en place au cours des 20 ans de ses mandats. Il annonce l'organisation d'un séminaire, programmé les 5 et 6 mai 2017 au siège fédéral. Celui-ci réunira les médecins fédéraux régionaux, les médecins des équipes de France, les médecins des groupes sportifs professionnels, les médecins des pôles, les kinésithérapeutes, dans le but de participer à une réflexion visant à mettre à jour le règlement médical de la FFC, dont la dernière actualisation date de 2013. Il remercie Michel CALLOT, Marie-Françoise POTEREAU et Jean-Michel RICHEFORT pour leur participation à ce séminaire.

Le Médecin fédéral national attire ensuite l'attention des membres sur la nécessité de lutter contre l'utilisation de certains produits qui ne figurent pas sur la liste des substances interdites mais dont l'usage expose ceux qui les utilisent à des risques importants. Il cite notamment le tramadol, le stylnox, les corticoïdes et les effets nocifs de ces produits. A ce sujet, il fait état de certaines actions sanitaires de prévention à mettre en place. Il évoque ensuite les grandes missions de la médecine fédérale. Puis il souligne l'importance du dossier « Sport santé » et le retard pris par la FFC dans ce domaine. Il consacre également un point particulier aux anomalies cardiaques, puis biologiques.

Armand MEGRET fait état de sa rencontre avec l'ordre des médecins (le 19 avril 2017) et des sujets abordés à cette occasion. Il mentionne ensuite les soutenances de thèses de

doctorat en médecine consacrées à des travaux de recherches en relation avec le cyclisme. Puis il rend compte de son implication dans l'opération « Donnons des Elles au Tour ».

V. PLAN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Michel CALLOT invite Gilles DA COSTA à présenter le projet d'élaboration des contrats territoriaux. Le Trésorier Général explique qu'il souhaite présenter un processus méthodologique permettant d'aboutir à l'élaboration de conventions d'objectifs et de partenariats à établir entre la FFC et les comités régionaux et départementaux. Il met ensuite en exergue plusieurs points. Il précise notamment la volonté de boucler le processus de conventionnement à l'occasion du Congrès fédéral 2018, programmé à Nantes du 23 au 25 février. Ces conventions auraient donc une durée de trois ans, soit jusqu'à la fin du mandat en cours. Il évoque ensuite la méthodologie :

- Réalisation d'un diagnostic de la situation de chaque périmètre régional et établissement d'une fiche signalétique sur la base d'un modèle commun permettant des comparaisons et des analyses (licences, clubs, épreuves, résultats, accès au haut niveau, équipements, budgets du comité régional et des comités départementaux, nombre de salariés administratifs, sportifs, développement) ;
- Analyse partagée AFOM (atouts, forces, opportunités, menaces) et initiée par la région ;
- Proposition d'une base de projet régional par chaque région, structurée sur la base du projet fédéral ;
- Réflexion sur les répartitions de compétences entre comité régional et comités départementaux, de manière à éviter les consommations de ressources inutiles (humaines ou financières) ;
- Analyse du projet régional par le siège fédéral avec examen des contributions fédérales (moyens humains en cadres techniques, apports du projet de performance fédérale, épreuves nationales) et des priorités nationales ;
- Détermination d'objectifs quantifiables, atteignables, avec indicateurs de suivi ;
- Rédaction d'un modèle type de convention ou d'un contrat sur la base d'un modèle type balayant les six programmes du projet fédéral ;
- Signature par le Président de la FFC, la Présidente ou le Président du comité régional et des comités départementaux concernés ;
- Envoi d'un courrier aux Président(e)s de comités territoriaux avant fin avril 2017, expliquant la démarche proposée ;
- Détermination d'une ou deux régions « test » prête(s) à s'engager dès à présent dans le processus ;
- Elaboration du cadre du diagnostic pour la fin du mois de mai 2017 avec l'apport de ressources humaines situées au siège fédéral ;
- Mise en avant des conditions d'accompagnements et de réussite du projet ;
- Engagement après résultats de l'appel à projets auprès des comités pour un processus progressif ;
- Mobilisation d'un correspondant de la Direction technique nationale pour la période de septembre 2017 à février 2018 ;
- Rencontres avec les responsables des comités sur le terrain pour une négociation entre les dirigeants régionaux, le Bureau exécutif de la FFC ou certains de ses membres ;
- Approbation des contrats par le Bureau exécutif avec information au Conseil fédéral.

Le Président remercie Gilles DA COSTA pour la présentation de ce projet auquel il attache beaucoup d'importance pour la prise en compte de la notion de fédéralisme. Il insiste également sur la cohérence avec la réflexion attendue au sein des territoires. Il met aussi en exergue un troisième argument : la possibilité d'initier des rencontres en régions pour discuter sur des projets construits avec pertinence. Enfin, il évoque « la dynamique des signatures » et l'importance qu'elle revêt en matière de communication. Il invite ensuite les membres à réagir à la présentation effectuée par le Trésorier Général.

Yannick POUHEY souhaite obtenir quelques précisions et notamment au sujet de la durée et propose d'étendre la période initiale (2017-2020) et d'envisager plutôt : 2017-2021 afin de ne pas mettre éventuellement les nouveaux exécutifs régionaux devant un certain « vide ». A ce sujet, le Président explique que sur décision administrative et légale, la mandature fédérale en cours se terminera au 31 décembre 2020, compte tenu des dispositions d'un décret publié depuis quelques mois. Après quoi, les propositions présentées sont adoptées à l'unanimité.

VI. CONVENTION ENTRE LA FFC ET L'UNCP (Union nationale des cyclistes professionnels)

Le Président effectue un historique des relations entre la FFC et l'UNCP. Il justifie ensuite l'existence d'une convention et la nécessité de reconduire celle qui était en place pour une durée de trois ans. Il sollicite ensuite les membres du Bureau exécutif afin d'obtenir un mandat l'autorisant à signer cette convention, dont le contenu avait été mis à leur disposition. Cette demande reçoit une adhésion unanime.

VII. APPEL D'OFFRE ASSURANCES

Le Président invite le Directeur juridique à commenter les documents mis à disposition des membres et particulièrement le cahier des charges du programme d'assurances pour la période 2018-2021. Le Directeur juridique présente les nouveautés par rapport au contrat en cours. Il précise également que la date limite de réception des propositions au siège de la FFC est fixée au 14 juin 2017 à 17 heures, délai de rigueur. Il apporte ensuite des précisions sur le mode opératoire envisagé auprès des courtiers répondant à l'appel à concurrence.

Gilles DA COSTA souligne la qualité du dossier présenté. Puis il affirme que les dirigeants de la FFC se trouvent dans une situation de constat des conséquences de la sinistralité sur le montant des primes d'assurance et qu'il est difficile de se situer dans un processus qui permettrait de remédier à ce constat. Il considère qu'il est donc nécessaire de s'attaquer au comportement de ceux qui sont générateurs de risques. Il souhaite ensuite obtenir des précisions par rapport à l'élargissement de certaines garanties concrétisées par le montant des capitaux versés en matière de sinistres et l'incidence éventuelle de leur répercussion financière sur le montant global annuel de la prime due par la FFC. Le Trésorier Général souhaite également savoir si ce cahier des charges est ouvert à certaines variantes possibles.

Par rapport à la première interrogation de Gilles DA COSTA, Ludovic SYLVESTRE met en avant le travail déjà effectué par la commission « sécurité » pour remédier à l'accroissement constaté des accidents survenant en course concernant les véhicules suiveurs. Il fait également part des actions entreprises conjointement entre la FFC et la LNC. Il avoue également partager le point de vue du Trésorier Général quant à l'élargissement de certaines garanties et propose l'institution de garanties supplémentaires optionnelles et payantes.

Après quoi, le Président invite Christophe LAVERGNE à apporter des éléments de réponse aux interventions de Gilles DA COSTA et Ludovic SYLVESTRE. Le Directeur juridique attire l'attention des membres sur le caractère très aléatoire et donc imprévisible des très gros sinistres. Après quoi, il précise que le cahier des charges n'est pas un document figé mais qu'il représente une base minimale. Il déclare également que l'analyse de la sinistralité doit servir la FFC dans sa politique de prévention des risques.

Au terme de ce débat, le Président soumet le cahier des charges à l'approbation des membres. Le document est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 1.

VIII. SITUATION BUDGETAIRE

Le Président donne la parole au Trésorier général. Gilles DA COSTA annonce aux membres que depuis le départ de Thierry BONVARLET, survenu le 31 mars 2017, la direction du service comptable et financier est assurée par le Directeur Général, en raison du délai de recrutement de la personne remplaçante.

Le Trésorier général présente ensuite le processus de restructuration envisagé. Il considère que le système actuel a été organisé pour gérer l'aval du processus général et que le secteur comptable n'est pas en capacité de disposer d'une visibilité suffisante sur l'état d'avancement du budget en cours d'exécution, d'où les difficultés rencontrées lors des opérations de rapprochement. Il rappelle que les gestionnaires ont une visibilité sur les engagements de dépenses et que la comptabilité n'a une visibilité que sur l'exécution des dépenses. Ces différences révélées par les décalages temporels conduisent à ce que le Trésorier général ne soit pas tout à fait sécurisé dans les missions qui lui sont confiées, notamment par rapport à la validation de certaines commandes.

Il insiste ensuite sur l'insuffisance de chainages à l'intérieur du système. Il déplore que le système fonctionne souvent par voie d'exceptions, tout en soulignant également le professionnalisme des personnes en place et le respect des règles déontologiques en la matière. Il considère que ces exceptions en matière de respect des délais de paiement, de respect d'application des conventions, en matière de recherche de recouvrement des créances conduisent à des difficultés de trésorerie réelles et sérieuses.

Face à cette situation, Gilles DA COSTA propose un plan d'actions en plusieurs étapes et à mettre en place dès l'arrivée de la future Directrice administrative et financière :

- Réaliser un audit du système,
- Suivre l'audit entrepris par le ministère de tutelle,
- Elaborer un plan d'actions pour développer la culture de gestion ou remédier à l'absence de culture de gestion,
- Revisiter le règlement financier,
- Effectuer une analyse sur les besoins de trésorerie,
- Elaborer des plans de trésorerie,
- Rechercher des programmes d'économies.

Le Trésorier général déclare que cette absence de maîtrise conduit à adopter des postures prudentielles. Il évoque aussi quelques signaux invitant à cette prudence : difficultés à boucler le budget des championnats de France sur piste, régression du nombre de licences délivrées... Il informe les membres que cette situation a conduit le Président à demander au Directeur général et au Directeur technique national de lui présenter un plan d'économies à soumettre aux membres lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif programmée le vendredi 12 mai 2017.

Gilles DA COSTA demande ensuite à Arnaud COURTIER de présenter le rapprochement budgétaire (situation arrêtée au 28 février 2017). Le Directeur général tient à remercier Stéphane ROUBEAU pour l'aide apportée à la réalisation de ce document. Après quoi, il déclare partager l'analyse du Trésorier général, notamment sur la nécessité de réaliser un audit, de revoir le règlement financier et de changer la culture actuelle pour parvenir à une culture plus tournée vers la gestion financière. Il considère que le rapprochement budgétaire lui semble cohérent et ne présente pas de signes particulièrement alarmants. Il prône néanmoins la prudence et la vigilance et affirme que la recherche d'économies sera difficile à réaliser.

Le Président considère que l'analyse du Directeur général peut être source d'inquiétudes puisque la situation de trésorerie est faible et qu'elle ne laisse pas présager une amélioration à court terme. Il lui demande donc d'établir une situation assez précise de l'évolution de la ligne de trésorerie, en réalisant une comparaison par rapport aux années précédentes. Michel CALLOT fait ensuite part de ses inquiétudes au sujet de l'évolution du pourcentage de la masse salariale.

A ce sujet, Ludovic SYLVESTRE demande la parole pour signaler que les années passées, les mois d'avril et mai se révélaient régulièrement assez difficiles en matière de situation de

trésorerie. Il évoque aussi les rappels effectués auprès des comités régionaux, les années antérieures, pour une facturation des sommes dues à la quinzaine et non en fin de mois. Gilles DA COSTA annonce aux membres que les créances non honorées représentent un montant total proche de 500 K€ et procède à une analyse succincte de cette situation. Il explique aussi que la comparaison entre les exercices 2016 et 2017 est impactée par le paiement des sommes réglées en 2016 à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui représentaient le cumul des sommes dues pour les trois premières années d'occupation des locaux mis à disposition.

IX. REVUE DES PROJETS EN COURS

1. Commission jeunesse

A l'aide d'un diaporama, Cathy MONCASSIN effectue une présentation du projet de labellisation des clubs possédant une école de vélo. Elle présente le nouveau logo « Ecole française de cyclisme » et les trois labels proposés : « baby vélo », « école de vélo », « club compétition ». Elle annonce que le troisième niveau (club compétition) n'a pas encore été développé. Elle présente également le kit pédagogique proposé aux clubs. Elle déclare qu'une prochaine réunion de la commission est programmée le 2 mai 2017 afin de poursuivre le développement de ce projet, dont la présentation devrait intervenir pour la rentrée scolaire de septembre 2017. Au terme de cette présentation, le Bureau exécutif exprime un avis unanime au sujet de la poursuite de cette action.

2. Codification des comités régionaux et départementaux

Le Président présente le projet de codification des comités régionaux et départementaux réalisé par Pierre DE LA VILLEMARQUE et tenant compte de la réforme territoriale. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Refonte de la réglementation fédérale

Ludovic SYLVESTRE présente le projet de mise à jour de la réglementation fédérale et la procédure envisagée pour y parvenir. Il fait état du recours à un groupe de dix à douze arbitres « UCI » pour mener à bien les tâches ciblées en fonction de leurs compétences particulières par disciplines. Il précise que le calendrier établi devrait permettre la réalisation de l'ensemble des tâches pour fin novembre 2017. Après les interrogations formulées par Gilles DA COSTA et les explications apportées par Ludovic SYLVESTRE, le Bureau exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de la réalisation de ce projet.

4. Commission du cyclisme au féminin

4.1. « 2024 Femmes sur les Champs Elysées »

Marie-Françoise POTEREAU présente cette opération de promotion du cyclisme féminin, programmée lors de la dernière étape du Tour de France 2017 disputée à Paris sur l'avenue des Champs Elysée. Cette opération sera conduite conjointement par « ASO », « La Française des Jeux », le comité d'organisation « Paris 2024 » et la FFC. Marie-Françoise POTEREAU met en avant la forte lisibilité offerte à la FFC lors de cette manifestation. Elle indique également l'apport de la FFC en matière de logistique et communication : fourniture d'un stand sur les Champs Elysées, mobilisation des licenciées par ses outils de communication, implication de 30 bénévoles, mise à disposition de deux véhicules « Skoda ».

4.2. « Donnons des Elle au Tour J-1 »

Marie-Françoise POTEREAU explique que cette opération s'inscrit dans la continuité du projet initié en 2016 par le COCF (Club omnisport de Courcouronnes cyclisme féminin). L'aide financière de 10 K€ identifiée dans la convention d'objectifs sera reconduite. « La Française des Jeux » est également partenaire de cet événement, qui verra de nouveau un groupe de féminines réaliser l'ensemble du parcours du Tour de France un jour avant les hommes. Les objectifs de cette opération visent à promouvoir le cyclisme féminin et l'accès à

la pratique, à militer pour un retour à l'organisation d'un Tour de France féminin. Des animations particulières seront réalisées dans six villes étapes identifiées : Dôle (7 juillet), Nantua (8 juillet), Blagnac (14 juillet), Le Puy-en-Velay (17 juillet), Briançon (19 juillet), Montgeron (22 juillet). Sur ces six étapes, sera organisé un accueil « tout public » voulant accompagner le groupe féminin durant quelques kilomètres. Une aide logistique sera sollicitée auprès des comités régionaux, départementaux et des clubs pour accompagner cette promotion du cyclisme féminin sur les territoires.

4.3. Plan de féminisation

Marie-Françoise POTEREAU annonce qu'une réunion de la commission « cyclisme au féminin » se tiendra prochainement au siège fédéral afin d'échanger sur la stratégie à déployer au profit du cyclisme féminin, à travers toutes ses composantes et dans le respect de l'égalité hommes-femmes, au regard de la loi du 4 août 2014. Elle présente les quatre axes de travail envisagés :

- Développement de la pratique féminine de compétition et de loisirs ;
- Structuration du cyclisme féminin sur le territoire national (avec des référents territoriaux) ;
- Féminisation de l'encadrement technique et bénévole ;
- Valorisation du cyclisme féminin : communication, médiatisation, arbitrage.

Elle rappelle que la commission « cyclisme au féminin » sera présidée par Claire FLORET et qu'il est envisagé de créer des groupes de travail par thématiques. Après quoi, elle précise que l'année 2017 sera consacrée aux tâches suivantes :

- Animer la commission et les groupes de travail ;
- Etablir un état des lieux complet du cyclisme féminin ;
- Faire du « benchmark » sur les épreuves pour mieux cerner les besoins et identifier les actions existantes ;
- Préparer les états généraux du cyclisme féminin pour la fin 2017.

X. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Compositions des commissions

Commission de la route : **Président** : Ludovic SYLVESTRE. **Vice-Président** : Marc TILLY. **Membres** : Jo BURDIN (Conseil fédéral), Sandrine JACQUES (Conseil fédéral), Denis REPERANT (Conseil fédéral), Denis CLEMENT (représentant le ROCC amateur), Régis AUCLAIR (représentant l'ACCDN), Pierre-Yves CHATELON (représentant la DTN). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission de la piste : **Président** : Yannick POUHEY. **Vice-Président** : Philippe LIMOUSIN. **Membres** : Stéphane MERRIEN, Michel MEUNIER, Cathy MONCASSIN, Jacky TARENNE (Conseil fédéral). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission du BMX et free style : **Président** : Sylvain DUPLOYER. **Vice-Président** : Joël MARTINEZ. **Membres** : Elisabeth VIOUGEAS (responsable Sud-Est), Didier HUGO (responsable Nord-Est), Stéphane GARCIA (Conseil fédéral), Jacques PERRAGUIN (responsable Nord-Ouest). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission du VTT : **Président** : Eric JACOTE. **Vice-Président** : Alain GHILONI (Conseil fédéral). **Membres** : Thierry NUNINGER, Jérémy SERRES, Delphine DEVILLERS, Sabrina JONNIER-DE HARO (Conseil fédéral), Jean-Luc LOHNER. Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission du cyclo-cross : **Président** : Sylvain DUPLOYER. **Vice-Président** : Jean-Claude LECLERC. **Membres** : Jean-Yves PLAISANCE, Jean-Pierre GIBOURDEL, Cyrille GAREL, Vincent DEDIEU (Conseil fédéral), Eric SALVETAT, une personne à désigner. Cette proposition de composition est adoptée à la majorité (une voix contre).

Commission « cyclisme au féminin » : **Présidente** : Claire FLORET (Conseil fédéral). **Membres** : Sylvain CARTAL, Stéphanie CATTOEN (Conseil fédéral), Karine CHAMBONNEAU, Stéphane DELCOURT, Marielle GUILMAN, Anthony MALLENFANT. Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission du cyclisme pour tous et des masters : **Président :** Jean-Michel RICHEFORT. **Membres :** Gérard MISTLER, Roland GILLES, Catherine GASTOU (Conseil fédéral), Mathieu BOUTROUX, Marc ANSERMIN. Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission des finances : **Président :** Jean-Philippe POVEDA. **Vice-Président :** Gilles DA COSTA. **Membres :** Didier MARCHAND (Conseil fédéral), Stéphane GARCIA (Conseil fédéral). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission de la jeunesse : **Présidente :** Cathy MONCASSIN. **Vice-Président :** William BASTIT. **Membres :** Marie-Antoinette CANU (Conseil fédéral), Patrick HALGAND, Jean-Yves VOISIN, Alain GHILONI (Conseil fédéral). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission du cyclisme en salle : **Présidente :** Laurence PFLUMIO.

Commission du polo-vélo : **Président :** Alex LESCA. **Vice-Président :** Jean-Pierre CHATILLON. **Membres :** Jean-Mickaël LANGUILLE, Christophe FESNIERES, Frédéric CALVO. Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission de la sécurité : **Président :** Nicolas ROUGEON (Conseil fédéral). **Vice-Président :** Marc TILLY (Conseil fédéral). **Membres :** Jean Paul BORAU, Mickaël ROUZIERE, David BAUWENS (Vice-président du ROCC). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

Commission des homologations : Claude CRAMETTE.

Elue référente du para-cyclisme : Catherine GASTOU (Conseil fédéral).

Commission mixte FFC-FFH : Catherine GASTOU (Conseil fédéral) et Yannick POUHEY.

2. Commission route

Ludovic SYLVESTRE présente les orientations pour 2017-2021. Il évoque en premier lieu les relations entre les structures de divisions nationales et la CACG (Commission d'aide et de contrôle de gestion). Au sujet des différentes Coupes de France, il fait part de la recherche de nouveaux partenaires afin d'augmenter le nombre de prestataires sur celles-ci. Concernant le classement national des coureurs, il annonce la réalisation d'un état des lieux des souhaits des comités régionaux, puis une présentation des travaux et des propositions lors de la réunion du Conseil national des présidents de comités régionaux. Pour les activités des licenciés juniors, espoirs et élites, sont envisagés : une harmonisation des calendriers fédéraux, une aide pour la création d'épreuves, une modification et une modernisation des grilles des prix, une réflexion sur la participation et l'ouverture aux épreuves.

3. Commission du corps arbitral

Ludovic SYLVESTRE présente les orientations pour 2017-2021, réalisées en collaboration avec Jacky TARENNE, Président de cette commission.

- ★ Amplifier les contacts et les échanges entre la commission nationale et les commissions régionales (réunion annuelle, news letter).
- Harmonisation des formations et examens sur le territoire national.
- Etablir des outils pédagogiques, une bibliothèque de sujets et de documents de travail.
- ★ Etablir un plan de formation national
- Formation à des fonctions spécifiques dans toutes les disciplines du cyclisme : juge à l'arrivée, arbitre à moto, starter, secrétaire du jury, chronométreur.
- Harmonisation des critères de formation du haut niveau et des désignations pour l'ensemble des disciplines.
- ★ Politique de développement.
- Féminisation du corps arbitral.
- Politique de valorisation de la fonction d'arbitre et plan de détection des jeunes arbitres.

4. Commission piste

Yannick POUHEY présente une proposition de modification de la réglementation fédérale consécutive à une modification du règlement UCI de la « course tempo ». Celle-ci porte sur les articles suivants :

Art. 3.2.261 Après les ~~5~~ **4** premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.

Art. 3.2.262 Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points (modification réglementaire du 28/01/2017). ~~Un coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et perd les points accumulés dans cette course. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.~~
Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

5. Commission du cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

5.1. Réglementation fédérale du cyclo-cross

Afin de limiter le nombre de vélos par boxe dans le poste de dépannage sur les épreuves « cadets », la commission souhaite limiter le nombre de vélos par coureur sur l'ensemble des épreuves du calendrier national de cyclo-cross. De ce fait, elle propose un ajout à l'article 5.1.026 « Matériel » du règlement fédéral Cyclo-cross - Titre 5 : Pour les coureurs de la catégorie « cadets », deux vélos maximum par coureur sont autorisés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2. Règlement particulier de la Coupe de France

5.2.1. Frais de déplacements forfaitaires versés aux coureurs

La commission souhaite que les frais de déplacements soient payés uniquement sur place et non les jours suivants la course.

La commission souhaite que le calcul des frais de déplacements versés aux coureurs soit réalisé à partir du siège du comité départemental et non plus du comité régional afin d'éviter des disparités de forfaits de déplacement suite à la fusion des comités régionaux.

Texte en vigueur	Nouveau texte
<p>Article 16 : indemnités forfaitaires de déplacements</p> <p>A l'issue de chaque épreuve, des indemnités forfaitaires de déplacement seront versées par l'organisateur selon les barèmes définis dans le contrat d'organisation entre la FFC et le comité local d'organisation de la manche de Coupe de France. Le tarif appliqué est de 0,20 € / km uniquement sur l'aller.</p> <p>Cette indemnité est calculée à partir du lieu du siège social du comité régional jusqu'au lieu de la manche de Coupe de France.</p>	<p>Article 16 : indemnités forfaitaires de déplacements</p> <p>A l'issue de chaque épreuve, des indemnités forfaitaires de déplacement seront versées par l'organisateur sur place uniquement, selon les barèmes définis dans le contrat d'organisation entre la FFC et le comité local d'organisation de la manche de Coupe de France. Le tarif appliqué est de 0,20 € / km uniquement sur l'aller. Cette indemnité est calculée à partir du lieu du siège social du comité départemental jusqu'au lieu de la manche de Coupe de France.</p>

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.2.2. Intégration des coureurs étrangers au classement général de la Coupe de France

La commission propose d'intégrer les coureurs étrangers au classement général de la Coupe de France afin de prendre en compte les recommandations de l'UCI, notamment la reconnaissance en « séries » de l'ensemble des manches de Coupe de France. Ces coureurs peuvent donc prétendre à remporter le classement général de la Coupe de France. Cependant, ils ne pourront pas recevoir de frais de déplacements forfaitaires.

Texte en vigueur	Nouveau texte
<p>Article 2 : participation</p> <p>Epreuves « espoirs hommes », « élites femmes » et « élites hommes » : ... Les coureurs étrangers, ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.</p> <p>Epreuves « juniors hommes et femmes » : ... Les coureurs étrangers de 17 et 18 ans, ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de cyclo-cross.</p>	<p>Article 2 : participation</p> <p>Epreuves « espoirs hommes », « élites femmes » et « élites hommes » : ... Les coureurs étrangers ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.</p> <p>Epreuves « juniors hommes et femmes » : ... Les coureurs étrangers de 17 et 18 ans, ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de cyclo-cross.</p>

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.2.3. Limitation de participation des coureurs « cadets » en Coupe de France

Suite à la forte augmentation de participation des coureurs « cadets » en Coupe de France, la commission propose de limiter la participation en imposant des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs. Une répartition des quotas par comité régional est présentée.

Sur proposition de son Président, le Bureau exécutif décide, à l'unanimité, d'étudier cette proposition lors de sa séance programmée le vendredi 12 mai 2017.

5.2.4. Quatrième manche de Coupe de France - Grille de départ

La quatrième manche de Coupe de France a été validée par le Bureau exécutif par une consultation par voie électronique en juin 2016 avec une épreuve « hommes » regroupant les « espoirs hommes » et les « élites hommes » ainsi qu'une épreuve « dames », en regroupant les « juniors dames » et les « élites dames ». Ceci dans le but de confronter les coureurs « élites » sur une épreuve officielle à l'approche des échéances internationales. La commission propose que la répartition des points de la Coupe de France s'effectue selon les deux catégories « hommes » et de même pour les deux catégories « dames ». Pour la mise en grille de départ, la commission propose d'alterner un coureur « élite homme » avec un coureur « espoir homme ».

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

5.3. Règlement particulier des championnats de France

5.3.1. Quotas de participation par comité régional

Suite à la réforme territoriale et les fusions des comités régionaux, la commission propose, dans le cas où des comités régionaux n'auraient pas fusionnés à la période d'engagement des championnats de France de cyclo-cross, à savoir la première quinzaine de janvier 2018, d'appliquer un cumul des quotas selon les quotas des anciens comités régionaux.

A l'unanimité de ces membres, le Bureau exécutif considère que cette proposition est sans objet.

5.3.2. Port de maillot des comités régionaux

Ainsi, les coureurs des comités régionaux non fusionnés pourraient alors porter leur ancien maillot. Pour les comités régionaux récemment fusionnés, qui n'auraient pas eu le temps de créer un nouveau maillot, les coureurs seront autorisés à porter leur ancien maillot.

A l'unanimité de ces membres, le Bureau exécutif considère que cette proposition est sans objet.

XI. EPREUVES OFFICIELLES

1. Coupe de France de BMX 2018

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des manches de cette épreuve sur les sites de Calais (Hauts de France) et La Roche-sur-Yon (Pays de la Loire).

2. Challenge de France de BMX 2018

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des manches de cette épreuve sur les sites de Calais (Hauts de France) et Vesoul (Bourgogne-Franche-Comté).

3. Coupe de France de cyclo-cross 2018

Le Bureau exécutif enregistre les candidatures des sites de Pierric (Pays de la Loire) et de Boulzicourt (Grand Est).

4. Championnats de France de cyclo-cross masters 2018

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site du Havre (Normandie).

5. Championnats de France de cross-country marathon de VTT 2019

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site d'Ornans (Bourgogne-Franche-Comté).

6. Championnats de France de cyclo-cross 2019

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Pontchâteau (Pays de la Loire).

7. Championnats d'Europe de cyclo-cross 2019

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Nommay (Bourgogne-Franche-Comté).

8. Challenge national et championnats de France de BMX 2019

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Calais (Hauts de France).

9. Manche piste de la Coupe de France 2017 des structures de divisions nationales 1 et 2

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation de la manche piste de la Coupe de France 2017 des structures de divisions nationales 1 et 2 pour une réalisation le mercredi 2 août sur la piste du vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

10. Coupe de France BMX « freestyle park » 2017

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation de la première manche au site du Havre (Normandie) pendant le « Fise expérience » programmé du 25 au 27 août.

11. Championnats de France masters sur route 2017

A l'unanimité, le Bureau exécutif entérine le changement des dates d'organisation : du 4 au 6 août à Marseille (Provence) au lieu du 21 au 23 juillet.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Marketing

Ludovic SYLVESTRE communique des informations relatives aux signatures de trois nouveaux contrats dont ceux réalisés avec « Armorlux » et « Gras Savoye ».

2. Demande des structures de divisions nationales

Ludovic SYLVESTRE informe les membres que certains responsables de structures de divisions nationales souhaitent que pour 2017, la manche piste ne soit pas prise en compte dans le cadre de la Coupe de France sur route des structures de division nationale 1.

En sa qualité de Président de la commission piste, Yannick POUÉY explique pourquoi il n'est pas favorable à donner suite à cette demande pour 2017. Il affirme qu'accéder à ce souhait ne constituerait pas un bon signal à transmettre en termes de crédibilité et de respect des engagements pris. Gilles DA COSTA rappelle qu'il a toujours considéré comme étant une fausse bonne idée le fait d'intégrer une manche piste à un classement route.

Michel CALLOT exprime également son point de vue et considère que face aux difficultés suscitées par ce sujet, il lui apparaît néanmoins primordial de ne pas changer, en cours d'année le règlement en vigueur. Toutefois, le sujet du lien entre l'activité des structures de divisions nationales et la discipline de la piste devra être soumis à concertation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Interventions de Yannick POUHEY et Jean-Michel RICHEFORT

Yannick POUHEY explique la nécessité d'effectuer une clarification et un rappel de la réglementation au sujet des épreuves « pass'cyclisme ». Jean-Michel RICHEFORT confirme ces propos et déclare que ces raisons l'ont conduit à rédiger un projet de note à l'attention des Présidents de comités régionaux. Le Président approuve la démarche et remarque que la note de rappel proposée a le mérite d'être claire et pratique. Il propose que cette note soit diffusée à l'ensemble des comités régionaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Carte à la journée

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres sur le fait que les imprimés explicatifs contenus dans les supports mis à disposition des comités régionaux sont contraires à la réglementation en vigueur. De ce fait, il propose de faire rééditer les documents nécessaires, dans le respect de la réglementation et de les adresser ensuite aux comités régionaux. Après sollicitation de l'avis du Directeur juridique, le Président propose également de retenir cette proposition. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

6. Intervention de Sylvain DUPLOYER

Sylvain DUPLOYER informe les membres d'une demande très récente émise par le gestionnaire de la boutique fédérale. Celle-ci concerne la vente des maillots périmés des équipes de France.

7. Trophée de France commun des jeunes

Sylvain DUPLOYER rappelle l'existence du projet d'organisation d'un Trophée de France des jeunes commun à toute les disciplines et organisé en un lieu unique. Après débat, il est décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance programmée le 12 mai 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 28'.
Prochaine réunion le vendredi 12 mai 2017, à 13 h 00 au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire Général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
III. <u>VIE FEDERALE ET INFORMATION INTERNATIONALES</u>		
3. Rencontre entre le Président de FFC et la société « Univers Paie »	Arnaud COURTIER et Claire GUILLEMAIN	Analyser les résultats des tests réalisés de manière à en présenter une synthèse lors de la séance du Bureau exécutif programmée le 12 mai 2017
8. Championnats de France d'outre-mer 2017	Anne LE PAGE	Apporter un appui administratif à M. Rémi DANIEL.
18. Participation éventuelle de la FFC au salon des maires et des collectivités locales	Ludovic SYLVESTRE + Anne LE PAGE + Sylvie PASQUALIN	Préparer une participation à l'édition 2018 en invitant préalablement les élus dont les collectivités sont candidates à une organisation fédérale.
22. Réalisation du DUER (Document unique d'évaluation des risques)	Président et Directeur général	Validation des documents préparés par Valérie VILLEY et Elgan DELTERAL.
VIII. <u>SITUATION BUDGETAIRE</u>		
	Directeur général + Directeur technique national	Présenter un plan d'économies à soumettre aux membres lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif programmée le vendredi 12 mai 2017.
	Directeur général	Etablir une situation assez précise de l'évolution de la ligne de trésorerie, en réalisant une comparaison par rapport aux années précédentes.
XII. <u>QUESTIONS DIVERSES</u>		
5. Carte à la journée	Ludovic SYLVESTRE + Anne LE PAGE + Sylvie PASQUALIN	Faire rééditer les documents nécessaires, dans le respect de la réglementation et les adresser ensuite aux comités régionaux.
7. Trophée de France commun des jeunes	Directeur général	Inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance programmée le 12 mai 2017.

Plan des annexes

Annexe 1 : cahier des charges du programme d'assurances 2018-2021 (pages 18 à 62).